

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/001
ACTES/5.2

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 39
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, BARSSE Hervé à BOUJLILAT Amandine, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

Considérant, au début de chaque séance, que le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

DECIDE

- De désigner, à l'unanimité, M. BERTRAND Gilles comme secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 058-245804406-20241214-DE_24_12_14_001-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/002
ACTES/5.2

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 39
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, BARSSE Hervé à BOUJLILAT Amandine, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Étaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire
du 21 septembre 2024 et report de l'approbation du procès-verbal de la séance
du Conseil Communautaire du 23 novembre 2024**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

Considérant le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2024 joint à la présente délibération,

Considérant que le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2024 n'étant pas finalisé au moment de l'envoi du dossier du Conseil Communautaire du 14 décembre 2024,

DECIDE

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 septembre 2024.
- De reporter l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 novembre 2024 au prochain Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

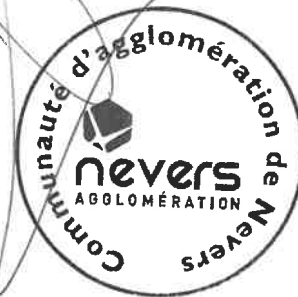
Publié le 20/12/2024

ID : 058-245804406-20241214-DE_24_12_14_002-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/003
ACTES/5.4

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.
En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.
Présents : 39
Votants : 50
Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, BARSSE Hervé à BOUJLILAT Amandine, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Etaients absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOIX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Information sur les décisions du Président et sur les délibérations du Bureau Communautaire (article L.5211-10 du CGCT)

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se rapportant à l'article L.2122-22 du même code,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2024 accordant délégation d'attributions au Président et au Bureau Communautaire pour la durée du mandat,

Considérant que le Président de Nevers Agglomération a pris les décisions suivantes :

N° décision	Date	Objet	Montants prévus au BP 2024
DP/2024/230	05/11/2024	Acquisition parcelle E 214 sur la commune de Germigny-sur-Loire à la SAFER	17 250€ HT
DP/2024/231	24/10/2024	Groupement de commandes pour les vérifications périodiques réglementaires des installations électriques et des installations de gaz - PA24-13	Montant maximum annuel : 35 000€HT

DP/2024/232	24/10/2024	BP Complémentaire - Marché réservé TD23-03 Fourniture et livraison de composteurs et matériels associés [ESAT NEVERS]	Montant maximum : 214 999€ HT
DP/2024/233	29/10/2024	Avenant à la convention cadre n°3 relative à la participation de Nevers Agglomération dans le fonds d'avance départemental	Montant annuel maximum des frais de gestion : 1 200€ TTC
DP/2024/234	25/10/2024	Avenant 4 au marché TD23-01 - conception réalisation et exploitation maintenance de déchèteries et d'une recyclerie, diverses modifications de travaux (transformateur, photovoltaïque, mise en conformité réseau, évacuation de terre...)	- 519 129.38€ , soit -2.29%
DP/2024/235	30/10/2024	Pacte de préférence_société NEXSON	Sans incidence financière à ce stade
DP/2024/236	31/10/2024	Contrat Altereo_licence SPANC	3 010€ HT
DP/2024/237	04/11/2024	Sortie actif 2 minibus	Sans incidence financière
DP/2024/238	06/11/2024	Convention de prêt de matériel, nettoyage et déchets	Sans incidence financière
DP/2024/239	06/11/2024	Dépose et remplacement d'une centrale de traitement d'air au centre aquatique l'îlot Corail à Varennes-Vauzelles	190 000€ HT
DP/2024/240	06/11/2024	Avenant n°1 Marché mission maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la maison des étudiants PA24-02 (arrêt du montant forfaitaire définitif de rémunération des prestations de mission de maîtrise d'œuvre)	Mission de base : 102 881.61€HT (taux de rémunération 7.30%) Missions complémentaires : montants inchangés
DP/2024/241	19/11/2024	Contrat de maintenance INCOM	4726.83€HT Redevance annuelle hébergement et maintenance : 23 874.09€ HT
DP/2024/242	18/11/2024	BP Complémentaire n°2 - Marché CO21-01 Impression du magazine unique de Nevers Agglomération – Ville de Nevers [INORE GROUPE]	Montant maximum annuel : 210 000€ HT
DP/2024/243	15/11/2024	Acte institutif de régie de recettes qui annule et remplace l'acte constitutif initial du 18 décembre 2006	Sans incidence financière
DP/2024/244	18/11/2024	Acte constitutif d'une régie de recette pour le terrain de stationnement de Saint-Eloi	Sans incidence financière
DP/2024/245	19/11/2024	Demande de subvention OPAH-RU_année 2	Sans incidence financière à ce stade
DP/2024/246	15/11/2024	Contrat de cession de spectacle- Animation Intergénérationnel	300€ TTC
DP/2024/247	15/11/2024	Contrat de cession de spectacle petite enfance Tyrnanog	700€ TTC
DP/2024/248	19/11/2024	Achat parcelle Pre Poitiers pour agrandissement déchèterie	4 500€ TTC
DP/2024/249	20/11/2024	Convention accès déchèteries habitants de La Grippe_Les Bertranges	32.33€/habitant
DP/2024/250	20/11/2024	Convention accès déchèteries habitants de Pont Saint Ours_Les Bertranges	32.33€/habitant
DP/2024/251	20/11/2024	Renouvellement_contrat_ASTECH_gestion_stocks	1 966,79€ HT
DP/2024/252	20/11/2024	Convention_implantation_abribus_Pougues_les_eaux	2 200€HT

DP/2024/253	20/11/2024	Achat parcelle Enedis Grands Prés	180€ HT
DP/2024/254	21/11/2024	Prestations d'ingénierie scénique et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation des équipements scéniques du Parc des Expositions - PA24-21	40 050€ HT
DP/2024/255	21/11/2024	Groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs - PA23-27	Montant maximum : 80 000€ HT
DP/2024/256	21/11/2024	Accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents Missions de maîtrise d'œuvre eau – assainissement – pluviale – voiries et autres EA21-04 - MS n°5 EA24-13 Travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées, travaux de réhabilitation d'un réseau unitaire (en tranchées et chemisage), travaux sur réseaux pluviaux (communaux et agglomération de Nevers) et travaux de réfection de voirie - Cité de la Gare à Saincaize-Meauce [AVRE CONSEIL]	12 412,36€ HT
DP/2024/257	22/11/2024	Demande de DETR pour le projet de jeux d'eau extérieurs au centre nautique Aquabalt	Sans incidence financière à ce stade

Considérant que le Bureau Communautaire a pris les délibérations suivantes :

N° délibération	Date	Objet	Montant
DE/BC/2024/12/04/001	04/12/2024	Désignation d'un secrétaire de séance	/
DE/BC/2024/12/04/002	04/12/2024	Règlement d'intervention « aide à l'immobilier commercial et artisanal » : rénovation d'un local pour création d'un bar à sushi - SASU H'SUSHI/Abdallah HALAWA	4463.34€
DE/BC/2024/12/04/003	04/12/2024	Règlement d'intervention « aide à l'immobilier commercial et artisanal » : rénovation énergétique salon tatouage/piercing – Entreprise individuelle KULTUR TATTOO : Laurent GUILLERAULT	953.70€
DE/BC/2024/12/04/004	04/12/2024	Règlement d'intervention « aide à l'immobilier commercial et artisanal » : installation concept-store culture nipponne / manga-café – EURL ODOROKUBEKI / Gwenn PONTEVILLE	5 015.09€
DE/BC/2024/12/04/005	04/12/2024	Règlement d'intervention « aide à l'immobilier économique » : acquisition et rénovation d'un local dédié à la production et commercialisation de compléments et de soins naturels pour les animaux – SCI MBI78/ESC Laboratoire	50 000.00€
DE/BC/2024/12/04/006	04/12/2024	Convention de partenariat 2024 – Fichier partagé de la demande locative sociale – Observatoire de l'habitat	4 000.00€
DE/BC/2024/12/04/007	04/12/2024	Opération de production de 18 logements HLM – Site de l'ex-IFSI à Nevers – Attribution d'une subvention à Nièvre Habitat	73 000.00€
DE/BC/2024/12/04/008	04/12/2024	Attribution de subventions – Appel à projets Contrat de Ville – Programmation 2024-2025 du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	10 200€
DE/BC/2024/12/04/009	04/12/2024	Attribution de subvention dans le domaine sportif au titre du soutien aux manifestations sportives d'intérêt communautaire – Association « Académie de boxe citoyenne »	4 500.00€

DECIDE

- De prendre acte de cette information sur les décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire.

Toutes les décisions du Président et délibérations du Bureau Communautaire sont consultables sur le site internet de l'agglomération – rubrique « Mon aggro ».

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.**

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT**



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/004

ACTES/5.3

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Avis sur la modification statutaire du syndicat mixte du SCOT du Grand Nevers

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L571 I-1 et L521 I-10,

Vu les statuts du syndicat mixte du SCOT du Grand Nevers,

Vu la délibération du syndicat mixte du SCOT du Grand Nevers portant sur la modification statutaire adoptée en comité syndical réuni le 4 novembre 2024, notifiée le 6 novembre 2024,

Considérant que le Conseil Communautaire dispose de trois mois à compter de la notification de la délibération du SCOT du Grand Nevers pour se prononcer, à défaut l'avis sera réputé favorable,

Considérant que la modification statutaire du syndicat mixte du SCOT du Grand Nevers porte sur la diminution du nombre total de délégués siégeant au syndicat,

Considérant que la représentation de la communauté d'agglomération de Nevers passe de 19 titulaires et 10 suppléants à 14 titulaires et 14 suppléants,

DECIDE

- De se prononcer sur les modifications statutaires du syndicat mixte du SCOT du Grand Nevers, telles qu'annexé à la présente délibération,
- De notifier la présente délibération au Président du syndicat mixte.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT**



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/005
ACTES/8.7

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOIX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Approbation du Projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-37,

Vu l'article L.1214-36-I du Code des Transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié,

Vu l'article L.123-19-I du Code de l'Environnement définissant les modalités de la participation du public,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2022 actant l'engagement de la démarche de plan de mobilité simplifié,

Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique en date du 25 novembre 2024,

Considérant les orientations stratégiques définies en matière de mobilités au travers du projet de territoire de Nevers Agglomération,

Considérant l'engagement de Nevers Agglomération dans l'élaboration du plan de mobilités, destiné à répondre aux enjeux identifiés en matière de mobilité,

Considérant le niveau d'ambition donné au projet,

Considérant la définition d'un plan d'action échelonné selon une temporalité tenant compte de leurs faisibilités technico-économiques,

Considérant la procédure de recueil des avis puis de participation du public à mettre en place avant d'arrêter la version définitive du plan de mobilité simplifié,

DECIDE

- D'approuver le projet de plan de mobilité simplifié annexé à la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/006
ACTES/8.7

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 39

Votants : 50

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Avenant n°8 au contrat de délégation de service public du réseau de transport public urbain de Nevers Agglomération pour la période 2020-2025

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de délégation de service public conclu pour une durée de 6 ans, à compter du 1er janvier 2020,

Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique en date du 25 novembre 2024,

Considérant les ajustements à apporter au règlement d'exploitation des services,

Considérant des modifications en termes d'investissement d'équipements,

Considérant des ajustements contractuels sur le calcul de l'intéressement,

Considérant les impacts sur le forfait de charges versé par Nevers Agglomération,

DECIDE

- D'approuver le projet d'avenant n°8 au contrat de délégation de service public de transport public urbain annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant et à procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT**



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/007
ACTES/5.7

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 40

Votants : 50

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Étaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Convention de reversement de l'allocation au logement temporaire (ALT2) entre la société Saint-Nabor Service et Nevers Agglomération – APA Varennes Bourg

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 31 décembre 1991 entrée en vigueur en mars 1993, créant l'ALT (Aide au Logement Temporaire),

Vu la loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (ALT2),

Vu le décret n°2014-1472 du 30 décembre 2014 relatif aux modalités de versement de l'allocation de logement temporaire 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.261-5 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le marché MAPA « Gestion A0024-11 » pour lequel la société Saint-Nabor Services est titulaire de « La gestion des structures d'accueil gens du voyage sur le territoire de Nevers Agglomération : aire d'accueil »,

Vu le rapport de visite de conformité de l'aire de Varennes Bourg réalisé le 13 mai 2024, (ci-annexé),

Vu la convention de versement de l'ALT2 conclue entre la DDETSPP et la société de gestion de l'aire d'accueil de Varennes Bourg (ci-annexée),

Vu la convention de versement de l'ALT2 conclue entre Nevers Agglomération et la société de gestion de l'aire d'accueil de Varennes Bourg (ci-annexée),

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie du 27 novembre 2024,

Considérant qu'une aide en soutien à la gestion est versée aux EPCI en charge de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage dont l'équipement est conforme aux dispositions du décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019,

Considérant que l'aire d'accueil permanente de Varennes Bourg dispose de 6 emplacements, soit 12 places caravanes, et est ouverte toute l'année,

Considérant que l'ALT-2 est versée au gestionnaire direct de l'aire (Saint-Nabor Services) puis reversée par le biais d'une convention de reversement à l'EPCI (Nevers Agglomération),

Considérant que l'ALT est financée à parité entre l'Etat (50%) et les organismes de protection sociale (CNAF : 48% et MSA : 2%),

Considérant que les services de l'Etat ont conclu à une conformité et identifié Saint-Nabor Services comme gestionnaire direct de l'aire,

Considérant que le taux d'occupation pour l'année 2024 est fixé à 12% par la DDETSPP :

- La part fixe : 12 places caravanes x 12 mois x 56.50€,
- La part variable : 12 places caravanes x 12 mois x taux d'occupation moyen prévisionnel x 79.95€ (montant de la part variable par place conforme),

Considérant que les modalités sont les suivantes :

- Part fixe : 12 x 8 x 56, 50€ = 5424.00€,
- Part variable : 12 x 8 x 62,69% x 79.95€ = 874.40€,

Considérant que Nevers Agglomération recevra une somme totale de soutien provisionnel pour la gestion 2024 à hauteur de 6298.94€ et que les recettes sont inscrites au budget primitif 2024,

DECIDE

- D'approuver la convention de reversement conclue entre Nevers Agglomération et la société Saint-Nabor services,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à mettre en œuvre la convention de reversement,
- D'engager les mesures nécessaires pour le recouvrement des sommes dues.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

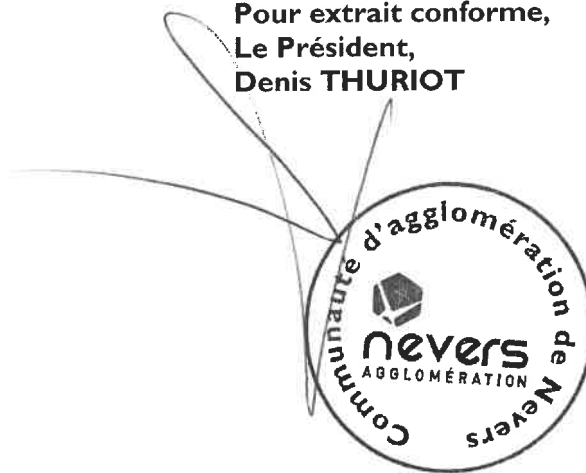
Publié le 20/12/2024

ID : 058-245804406-20241214-DE_24_12_14_007-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024



ID : 058-245804406-20241214-DE_24_12_14_007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/008
ACTES/5.7

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Convention de partenariat portant sur le fonctionnement de la cellule de coordination Gens du Voyage, Nevers Agglomération

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Nièvre 2020-2026,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Nevers,

Vu la convention de partenariat de la cellule de coordination associée à la Politique publique Gens du voyage (annexée),

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie du 27 novembre 2024,

Considérant que Nevers Agglomération est compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des aires permanentes d'accueil des gens du voyage,

Considérant qu'afin de pouvoir mener sa compétence la plus qualitativement possible, une cellule de coordination « Gens du voyage » a été mise en place en 2021. Celle-ci est pilotée par Nevers Agglomération,

DECIDE

- D'approuver le projet de convention de fonctionnement de la cellule de coordination Gens du voyage à conclure entre Nevers Agglomération et les partenaires identifiés,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dument habilité à mettre en œuvre la convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/009
ACTES/7.5

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 47

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Convention de partenariat « Obso-days 2025 »

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement du 28 novembre 2024,

Considérant que l'Institut Français de l'Obsolescence (IFO) organise l'événement Obso-Days, consacré à la gestion de l'obsolescence, de la pérennité et de la pénurie dans divers secteurs industriels de premier plan tels que la Santé, la Défense, le Ferroviaire, l'Automobile, l'Électronique, l'Aéronautique, etc,

Considérant l'édition qui se déroulera du 31 mars au 2 avril 2025 à Nevers,

Considérant qu'en lien avec le SIIViM et les travaux menés par Nevers Agglomération et la Ville de Nevers, sur le réemploi, la gestion des devenirs, le soutien à cette initiative permettra au territoire de valoriser les expertises et innovation locales et nationales,

DECIDE

- d'accorder une subvention de 4 000€ à l'IFO pour l'organisation des Obso-Days à Nevers du 31 mars au 2 avril 2025,
- d'approuver la convention de partenariat entre Nevers Agglomération et l'IFO annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents en lien avec l'organisation des Obso-Days.

Les crédits seront prévus au budget 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 3

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/010
ACTES/5.7

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Étaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Convention de partenariat pour le « Salon des Maires 2024 »
avec la Communauté de Communes Cœur de Loire**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement du 28 novembre 2024,

Considérant que la participation de la Communauté de Communes Cœur de Loire au salon des maires au côté de Nevers Agglomération est un des axes mentionnés dans la convention de collaboration en matière de développement économique (délibération n° DE/2024/09/21/013),

Considérant l'article 5 du détail des missions de cette convention, « Identifier et participer conjointement à des manifestations à vocation économique pour améliorer l'attractivité du Val Ligérien (salons nationaux/internationaux...), et s'impliquer conjointement dans les événements économiques initiés par les collectivités partenaires, tels que le SIVIM. »,

Considérant la participation à hauteur de 6 000€ TTC due par la Communauté de Communes Cœur de Loire à Nevers Agglomération,

Considérant le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération,

DECIDE

- d'approuver la convention de partenariat entre Nevers Agglomération et la communauté de communes Cœur de Loire,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et les documents liés.

Les crédits sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/011
ACTES/7.5

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 38
Votants : 48

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, JOUHANNEAU Julien à GABET Matthieu, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, FAVERIAL Sylvie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Centre des expositions :

Demande de subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2025 pour l'acquisition de matériels de scénographie

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement du 28 novembre 2024,

Considérant que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) attribuée par l'État aux territoires a pour objectif de financer la réalisation d'investissements ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural,

Considérant que l'acquisition et l'installation de matériels de scénographie sont indispensables pour l'accueil de spectacles dans le Centre des expositions,

DECIDE

- d'approuver la demande de subvention de Nevers Agglomération auprès de la Préfecture de la Nièvre dans le cadre de la DETR 2025 pour un montant de 400.000€ (quatre-cent-mille-euros) telle que défini dans le plan de financement annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette demande de subvention.

Les crédits seront prévus au budget 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention. : 1

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/012
ACTES/5.7

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 37

Votants : 49

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, JOUHANNEAU Julien à GABET Matthieu, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOIX Emilie, FAVERIAL Sylvie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Pérennisation du Campus Connecté de Nevers Agglomération
et proposition de convention entre Nevers Agglomération
et le groupe ESC Clermont Auvergne**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DE/2019/07/06/013 du conseil communautaire du 6 juillet 2019 portant création du campus connecté de Nevers Agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission développement du 28 novembre 2024,

Considérant qu'il est primordial pour le territoire que le campus connecté soit pérenne et qu'il trouve des ressources nouvelles, puisque le financement de l'Etat (50 000 euros/an pendant 5 ans) arrivera à échéance en septembre 2025,

Considérant que la convention avec Clermont School of Business permettra non seulement de percevoir 10 000 € /an de recettes, mais aussi d'élargir l'offre de formation au sein du campus connecté (actuellement le 1^{er} en France en termes d'effectif avec 70 étudiants),

Considérant que cela permettra à une dizaine d'étudiants de la Nièvre d'accéder à une formation Grande Ecole de Commerce labélisée par la Conférence Des Grandes Ecoles sans quitter le territoire,

Considérant que la formation sera proposée en alternance, et qu'elle permettra aux entreprises du tissu économique local de trouver un type de profil rare (Bac + 3 en développement commercial, avec un diplôme qui donne droit au grade de licence),

DECIDE

- d'approuver la convention annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à la signer.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2025, gestionnaire Campus Connecté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/013
ACTES/7.5

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Étaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Challenge Nevers Sup Grandes Ecoles et Universités,
modalités de remboursement des prix et associations étudiantes**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission développement du 28 novembre 2024,

Considérant l'évènement « Challenge Nevers Sup Grandes Ecoles et Universités » qui s'est déroulé le 17 octobre 2024, organisé par Nevers Agglomération,

Considérant que le CROUS BFC accorde à Nevers Agglomération une subvention de 5000 euros pour soutenir cet évènement original,

Considérant qu'il convient de financer les prix étudiants et de rembourser les frais de déplacement des étudiants à hauteur de 50%, selon le tableau annexé à la présente délibération,

DECIDE

- De financer les prix remportés par les étudiants dans le cadre du Challenge Nevers Sup Grandes Ecoles et Universités à hauteur de 3190.00 €,
- De rembourser les frais de déplacements des étudiants, à hauteur de 4182.80€, pour l'ensemble des campus concernés,
- D'autoriser le président à signer la convention de soutien financier du CROUS dans le cadre de l'action « challenge Nevers Sup grandes écoles et universités » annexée à la présente délibération.

Les crédits sont prévus au budget principal 2024, gestionnaire ENSSUP.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT**



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/014

ACTES/8.6

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 37

Votants : 49

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, JOUHANNEAU Julien à GABET Matthieu, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, FAVERIAL Sylvie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Convention de délégation France Travail pour PMSMP –
mise en place de périodes de mises en situation en milieu professionnel**

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 20 de la loi n° 2014-288 du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu le décret n° 2014-1360 du 13 novembre 2014 relative aux périodes de mise en situation en milieu professionnel,

Vu l'article L 5135-2 du code du travail,

Vu l'arrêté du 13 novembre 2014 relatif au modèle de déclaration des conventions de mise en situation en milieu professionnel mentionnées à l'article L. 5135-4 du code du travail,

Vu la Circulaire DGEFP n°01/2015 du 14 janvier 2015 relative à la mise en œuvre des périodes de mise en situation professionnelle : Annexe 3,

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie du 27 novembre 2024,

Considérant que Nevers Agglomération, lors de la séance du conseil communautaire du 09/11/2023 a validé l'internalisation du PLIE, et la création d'un poste de Chargé de Mission entreprise, qui a pour but de créer, et développer un réseau d'entreprise,

Considérant le protocole du PLIE 2021/2025, présentant en objet le développement des relations avec les entreprises dans une dynamique de constituer un réseau d'employeurs partenaires du PLIE,

Considérant qu'en devenant prescripteur, le PLIE s'engage à réduire les formalités administratives pour les entreprises et les demandeurs d'emploi. Cela permettra d'alléger les processus de mise en relation, rendant ainsi l'accès aux immersions plus rapide et plus efficace,

Considérant qu'en tant que prescripteur Nevers Agglomération pourra garantir un accompagnement de qualité et une mise en relation efficace entre les demandeurs d'emploi et les entreprises,

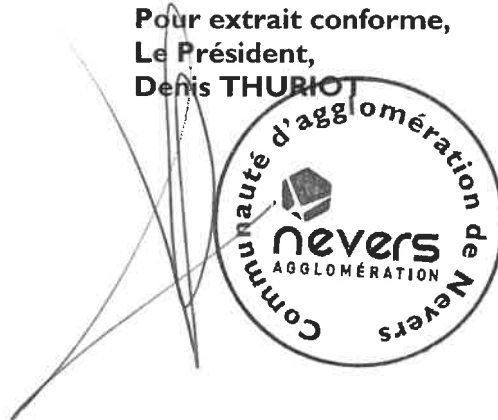
Considérant la convention, annexée à la présente délibération,

DECIDE

- D'approuver la mise en place des PMSMP pour les bénéficiaires du PLIE, en prenant en compte les impacts financiers, humains et juridiques évoqués.
- De prévoir une cotisation à l'URSSAF dans le budget prévisionnel 2025 pour un montant de 40,00 €.
- D'autoriser le Président à signer les conventions PMSMP via le CERFA N°13912.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/015
ACTES/1.4

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 36

Votants : 48

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, JOUHANNEAU Julien à GABET Matthieu, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, FAVERIAL Sylvie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Convention cadre du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
de Nevers Agglomération**

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 122 de la loi 3DS, du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et simplification.

Vu l'Instruction N°DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale (CLSM) en particulier dans le cadre des contrats locaux de santé « les CLSM constituent le volet santé mentale des contrats locaux de santé »,

Vu le Décret n° 2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale,

Vu la fiche action n°1.5 du Contrat Local de Santé du Pays Val de Loire Nivernais 2019-2023,

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie du 27 novembre 2024,

Considérant qu'en tant que porteur du Conseil Local en santé mentale, Nevers Agglomération garantira la mise en application de la convention cadre du CLSM,

Considérant qu'en devenant prescripteur, Nevers Agglomération s'engage à poser un cadre réglementaire au bon fonctionnement du Conseil Local en Santé Mentale,

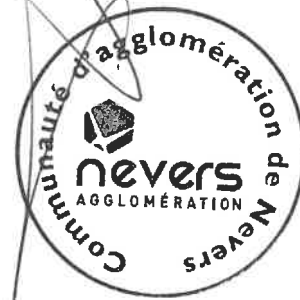
DECIDE

- D'approuver la mise en place d'une convention cadre, annexée à la présente délibération, pour le fonctionnement du Conseil Local en santé mentale de Nevers Agglomération.
- D'autoriser le Président à signer la convention cadre du Conseil Local en santé mentale.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/016
ACTES/7.5

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 36

Votants : 48

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, JOUHANNEAU Julien à GABET Matthieu, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, FAVERIAL Sylvie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Demande de subvention DETR
Création de jeux d'extérieurs à la piscine Aquabalt

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Nevers Agglomération,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie en date du 27 novembre 2024,

Considérant que Nevers Agglomération souhaite compléter l'offre d'activités de la piscine AQUABALT dans un souci de cohésion sociale et d'amélioration de l'offre, par l'installation d'une aire de jeux aquatique extérieure,

Considérant que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a pour objectif de financer la réalisation d'investissements ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural,

Considérant le plan de financement annexé à la présente délibération,

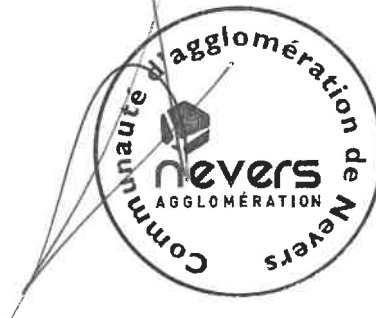
DECIDE

- d'approuver le plan de financement annexé à la présente délibération,
- de solliciter les aides financières auxquelles l'EPCI peut prétendre,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes en découlant.

Les crédits seront prévus au budget principal de l'année 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/017
ACTES/7.5

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 36

Votants : 48

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, JOUHANNEAU Julien à GABET Matthieu, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, FAVERIAL Sylvie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Attribution d'une subvention au dojo nivernais pour
l'organisation du Tournoi du Lion, les 13 et 14 décembre 2024**

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Nevers Agglomération et la compétence « soutien aux projets sportifs répondant au règlement d'intervention »,

Vu la délibération DE/2017/16/12/004 votée en conseil communautaire du 16 décembre 2017, portant sur la création d'un règlement d'intervention et de soutien aux manifestations sportives d'intérêt communautaire, modifiée par la délibération DE/2024/11/23/016 du 23 novembre 2024,

Considérant la demande de subvention déposée par l'association dénommée « Dojo Nivernais », pour l'organisation du "Tournoi du Lion" organisé les 13 et 14 décembre 2024,

Considérant que cette demande est conforme au règlement d'intervention,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président par délégation, à notifier la décision de subvention à la structure, et à signer la convention correspondante,
- D'attribuer une subvention de cinq-cents euros (500€), les crédits alloués à l'opération sont prévus au budget principal (26700) 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/018
ACTES/8.5

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 36
Votants : 48

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, JOUHANNEAU Julien à GABET Matthieu, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, FAVERIAL Sylvie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Convention définissant les modalités et les responsabilités respectives de la commune de Nevers et de l'Agglomération pour la mise en œuvre du permis de louer sur la commune de Nevers

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Nevers n° DE/2024/05/25/015, instaurant la mise en place du permis de louer à partir du 01/01/2025, et la délégation de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif à la ville de Nevers sur son territoire communal,

Vu la délibération de la Ville de Nevers N°24_DLB150, instaurant le permis de louer sur son territoire communal à partir du 01/01/2025,

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie du 27 novembre 2024,

Considérant, la volonté des deux collectivités de lutter contre l'habitat indigne en cohérence avec les objectifs et les enjeux décrits dans la convention d'OPAH-RU 23- 28,

Considérant la convention, annexée à la présente délibération,

DECIDE

- d'autoriser la Vice-Présidente à la Politique de la Ville, à la Citoyenneté, à la Cohésion et à la Justice Sociale, à la Rénovation Urbaine et à la Qualité de l'Habitat à signer la convention entre la ville de Nevers et la Communauté d'Agglomération, annexée à la présente délibération, formalisant et précisant les modalités de collaboration opérationnelle entre les deux entités pour la mise en œuvre du Permis de Louer.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/019
ACTES/8.5

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 36
Votants : 48

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, JOUHANNEAU Julien à GABET Matthieu, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, FAVERIAL Sylvie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière
sur les Propriétés Bâties (TFPB) par Nièvre Habitat dans les quartiers prioritaires
de la politique de la ville de l'Agglomération de Nevers**

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les départements métropolitains,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1388 bis,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration et à la gouvernance des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le contrat de Ville de Nevers Agglomération 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » signé le 8 juillet 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie en date du 27 novembre 2024,

Considérant qu'un abattement de 30%, sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville, s'applique aux logements dont le propriétaire, est signataire au 1er janvier de l'année d'imposition, dans les quartiers concernés, d'un contrat de ville,

Considérant la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) définie dans un cadre partenarial entre l'État, la Communauté d'Agglomération de Nevers, la Commune de Nevers, et le bailleur social Nièvre Habitat, dans laquelle ces derniers s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la convention en lien avec les orientations du contrat de ville 2024-2030 et des politiques publiques de droit commun,

Considérant que l'utilisation de l'abattement de TFPB doit permettre de donner une lisibilité partagée sur l'utilisation de cette ressource par Nièvre Habitat pour atteindre un même niveau de qualité de service dans les QPV que dans l'ensemble du parc, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants.

DECIDE

- D'approuver les termes de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'Agglomération de Nevers avec le bailleur Nièvre Habitat, annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à signer la présente convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/020
ACTES/8.5

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 35
Votants : 46

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, FAVERIAL Sylvie, GABET Matthieu, JOUHANNEAU Julien, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Engagement de principe de Nevers Agglomération
dans un pacte territorial France Renov'**

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-1, L. 5210-1-1-A et L. 5711-1,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 321-1, L. 321-1-2 et suivants, R. 321-2 et R. 327-1,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-1 et L. 232-2, R. 232-1 et suivants,

Vu la délibération de l'ANAH n°2024-06 du 13 mars 2024, modifiée par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024, relatives à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov',

Vu l'avis de la commission Cadre de vie en date du 27 novembre 2024,

Considérant, qu'il est nécessaire de maintenir un service public de l'habitat, gratuit et neutre pour tous les habitants,

Considérant, la proposition émanant du COPIL du 15 novembre 2024, présidée par Madame la Préfète visant à s'orienter vers l'élaboration d'un « Pacte Mixte en co-maitrise d'ouvrage CD58 – EPCI à l'échelle départementale »,

DECIDE

- D'approuver le principe d'un pacte mixte à l'échelle départementale porté en co-maitrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental et les autres EPCI à partir de 2025,
- D'émettre un avis de principe au scénario dit « Pacte mixte en co-maitrise d'ouvrage CD58 – EPCI à l'échelle départementale », ci annexé, sous réserve que la faisabilité de ce scénario se vérifie. Si tel était le cas, l'agglomération pourrait s'engager à délibérer au premier trimestre 2025, sur la convention de mise en œuvre du Pacte France Rénov précisant les modalités de gouvernance et les conditions financières.
- D'autoriser Monsieur le Président à poursuivre les démarches nécessaires permettant de présenter un projet de convention avec l'Etat et l'Anah au premier trimestre 2025.

Les dépenses seront prévues au budget 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/021
ACTES/8.8

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 34

Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, LOREAU Danièle à HERTELOUP Alain, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Étaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, FAVERIAL Sylvie, GABET Matthieu, JACQUET Gilles, JOUHANNEAU Julien, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Aides au broyage des végétaux

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences collecte et valorisation des déchets,

Vu la délibération DE/2021/11/27/008 relative à la validation du projet de PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et notamment l'action 4.5 « mettre en place et développer des solutions de broyage des végétaux »,

Vu la délibération DE/2022/02/12/012 relative à l'adoption de PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour la période 2021-2026,

Vu la délibération DE/2023/12/16/011 relative aux mesures favorisant le broyage des végétaux pour l'année 2024,

Vu l'avis favorable de la commission transition écologique réunie le 25 novembre 2024,

Considérant que l'utilisation de matériel de broyage permet de limiter la quantité de déchets produits et les déplacements en déchèterie ainsi que les pratiques de brûlage à l'air libre,

Considérant que le broyage offre aux usagers une ressource gratuite et valorisable directement dans leur jardin (sous forme de paillage ou comme apport carboné nécessaire au bon équilibre du processus de compostage),
Considérant que si les demandes d'aides, que ce soit pour la location, l'achat ou le broyage à domicile étaient plus importantes que ce qui a été envisagé, le service fera une demande de budget supplémentaire,

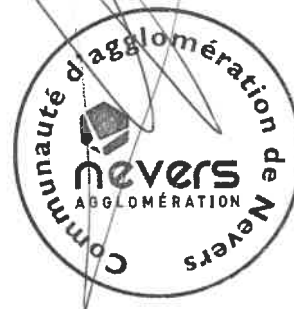
DECIDE

- De maintenir ces 3 aides financières, sans modifications et tel qu'indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,
- D'approuver les actions et modalités de prise en charge financière relatifs aux mesures favorisant le broyage des végétaux,
- D'approuver les formulaires de demande d'aide à la location et à l'achat mutualisé annexés à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement des subventions après examen des dossiers et à signer tous les actes qui en découleraient.

Les dépenses seront inscrites au budget 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/022
ACTES/8.8

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 40

Votants : 50

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Étaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Contrats de reprise des emballages et papiers pour la période 2025-2028

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5216- 5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences collecte et valorisation des déchets,

Vu l'arrêté n°02/P/4569 du 31 décembre 2002, prononçant la création de la communauté d'agglomération de Nevers au 1^{er} janvier 2003 par transformation-extension de la Communauté de Communes Val de Loire – Val de Nièvre.

Vu la délibération en date du 18 mai 2019, concernant la création de la société publique locale (SPL) Tri Berry Nivernais et l'adhésion de Nevers Agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique du 25 novembre 2024,

Considérant les offres de reprise des emballages et papiers pour la période 2025-2028.

DECIDE

- D'approuver les contrats de reprise avec les entreprises retenues,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de reprise avec les différents repreneurs pour la période 2025-2028.

Les recettes seront inscrites au budget Déchets 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/023
ACTES/5.3

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 34
Votants : 43

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, LOREAU Danièle à HERTELOUP Alain, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaients absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, FAVERIAL Sylvie, GABET Matthieu, JACQUET Gilles, JOUHANNEAU Julien, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Participation de Nevers Agglomération à la future SCIC SA
« Cosne Abattoir du Haut Val de Loire »**

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération de l'agglomération de Nevers n°DE/2024/03/23/019 adoptée au Conseil Communautaire du 23 mars 2024 approuvant le projet alimentaire territorial,

Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique du 25 novembre 2024,

Considérant que le projet de la future SCIC SA Cosne Abattoir du Haut Val de Loire est inscrit au Projet Alimentaire Territorial de Nevers Agglomération sous l'axe « participation au développement durable des filières agro-alimentaires du territoire »,

DECIDE

- D'acquérir 20 parts (150€ la part) de la SCIC SA Cosne Abattoir du Haut Val de Loire, pour un montant de 3000 euros,
- De poser la candidature de Nevers Agglomération au mandat de membre du Conseil d'administration de la future SCIC,
- De désigner M. BERGER Fabrice, titulaire, et M. JOUHANNEAU Julien, suppléant, pour représenter

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 058-245804406-20241214-DE_24_12_14_023-DE



Nevers Agglomération lors des assemblées et au conseil d'administration si Nevers Agglomération est élue.

Les crédits sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 2

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/024
ACTES/8.8

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 34
Votants : 45

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, LOREAU Danièle à HERTELOUP Alain, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaients absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, FAVERIAL Sylvie, GABET Matthieu, JACQUET Gilles, JOUHANNEAU Julien, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Avenant n°3 au contrat pour l'exploitation par affermage
du service de distribution publique de l'eau potable à Saint-Eloi**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire n°DE/2023/09/02/004 du 2 septembre 2023, prononçant un avis favorable pour l'intégration de la commune de Saint-Eloi dans le périmètre de l'agglomération,

Vu la délibération de la commune de Saint-Eloi n°2012_041 du 12 octobre 2012, approuvant l'avenant n°1,

Vu la délibération de la commune de Saint-Eloi n°2022_072 du 25 octobre 2022, approuvant l'avenant n°2,

Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique du 25 novembre 2024,

Considérant que le contrat pour l'exploitation par affermage du service de distribution de l'eau potable à Saint-Eloi doit être modifié,

DECIDE

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat pour l'exploitation par affermage du service de distribution de l'eau potable à Saint-Eloi, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/025
ACTES/8.8

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 33

Votants : 43

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaiient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, LOREAU Danièle à HERTELOUP Alain, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, DE JESUS Manuel, FAVERIAL Sylvie, GABET Matthieu, JACQUET Gilles, JOUHANNEAU Julien, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François, SANVOISIN Laëtitia.

**Avenant n°3 au contrat pour l'exploitation par affermage
du service de l'assainissement collectif à Saint-Eloi**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire n°DE/2023/09/02/004 du 2 septembre 2023, prononçant un avis favorable pour l'intégration de la commune de Saint-Eloi dans le périmètre de l'agglomération,

Vu la délibération de la commune de Saint-Eloi n°2012_041 du 12 octobre 2012, approuvant l'avenant n°1,

Vu la délibération de la commune de Saint-Eloi n°2022_072 du 25 octobre 2022, approuvant l'avenant n°2,

Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique du 25 novembre 2024,

Considérant, que le contrat pour l'exploitation par affermage du service de l'assainissement collectif à Saint-Eloi doit être modifié.

DECIDE

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat pour l'exploitation par affermage du service de l'assainissement collectif à Saint-Eloi annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/026
ACTES/8.8

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 31
Votants : 42

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaients donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, BARSSE Hervé à BOUJLILAT Amandine, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, LOREAU Danièle à HERTELOUP Alain, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Étaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, DE JESUS Manuel, FAVERIAL Sylvie, GABET Matthieu, JACQUET Gilles, JOUHANNEAU Julien, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François, RODET Annie, SANVOISIN Laëticia.

**Avenant n°1 au contrat de concession de service public
de l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DE/2024/06/29/040 en date du 29 juin 2024 actant la création de la Société d'Economie Mixte à OPération (SEMOP) AQUACLARE pour la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,

Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique du 25 novembre 2024,

Considérant, sur l'ensemble du territoire communautaire, la gestion de l'eau potable par une régie depuis le 1er janvier 2024 et la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales par la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) AQUACLARE depuis le 1er juillet 2024,

Considérant le contrat de concession entre l'Agglomération de Nevers et la société AQUACLARE pour l'exploitation de son service public d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales ayant pris effet le 1er juillet 2024, reçu en préfecture de la Nièvre le 28 mars 2024,

Considérant la nécessité d'adapter le contrat de concession aux modifications du périmètre du service d'assainissement collectif communautaire,

DECIDE

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de concession du service public de l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales, liant l'Agglomération à la société AQUACLARE, tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/027
ACTES/8.8

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 30

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, MALETRAS Maurice, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, BARSSE Hervé à BOUJLILAT Amandine, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, LOREAU Danièle à HERTELOUP Alain, MALUS Jérôme à POMMIER Laurent, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, COMPERE Cécile, DE JESUS Manuel, FAVERIAL Sylvie, GABET Matthieu, JACQUET Gilles, JOUHANNEAU Julien, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François, RODET Annie, SANVOISIN Laëtitia.

**Convention pour le recouvrement et le reversement
des redevances d'assainissement collectif**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DE/2023/05/15/007 en date du 15 mai 2023 actant la gestion en régie de l'eau potable,

Vu la délibération n° DE/2024/06/29/040 en date du 29 juin 2024 actant la création de la Société d'Economie Mixte à OPération (SEMOP) AQUACLARE pour la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,

Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique du 25 novembre 2024,

Considérant, sur l'ensemble du territoire communautaire, la gestion de l'eau potable par une régie depuis le 1^{er} janvier 2024 et la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales par la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) AQUACLARE depuis le 1^{er} juillet 2024,

Considérant le contrat de concession entre l'Agglomération de Nevers et la société AQUACLARE pour l'exploitation de son service public d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales ayant pris effet le 1er juillet 2024, reçu en préfecture de la Nièvre le 28 mars 2024,

Considérant, que la facturation de l'assainissement est réalisée par la Régie de l'eau de Nevers Agglomération pour le compte de la société AQUACLARE pour les abonnés à l'eau potable et pour les non abonnés au service de l'eau de Nevers Agglomération mais raccordés au système d'assainissement communautaire (cas d'une ressource en eau autre),

Considérant que la part de la facture d'assainissement due à la société AQUACLARE pour son fonctionnement et pour la mise en œuvre du contrat de concession, doit lui être reversée de façon coordonnée avec la facturation réalisée pendant l'année par la régie auprès des abonnés à l'eau,

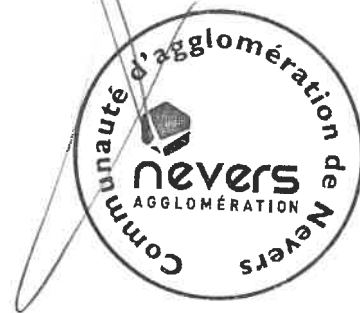
DECIDE

- d'approuver les modalités de recouvrement et de reversement des redevances assainissement entre l'Agglomération de Nevers et la société AQUACLARE, telles que présentées dans la convention annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Les recettes et dépenses sont prévues au budget annexe assainissement 2024 et seront prévues au budget annexe assainissement 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/028
ACTES/8.8

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 29

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, MALETRAS Maurice, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, BARSSE Hervé à BOUJLILAT Amandine, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, LOREAU Danièle à HERTELOUP Alain, MALUS Jérôme à POMMIER Laurent, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BONNICEL Isabelle, BOURCIER Alain, CHAMOIX Emilie, COMPERE Cécile, DE JESUS Manuel, FAVERIAL Sylvie, GABET Matthieu, JACQUET Gilles, JOUHANNEAU Julien, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François, RODET Annie, SANVOISIN Laëtitia.

**Convention spéciale de déversement au réseau d'assainissement
des eaux usées du Centre Hospitalier de Nevers**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2.2 du règlement du service d'assainissement intercommunal approuvé par délibération n°DE/2014/13/12/018 en date du 13 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique du 25 novembre 2024,

Considérant, que l'agglomération de Nevers possède les compétences de gestion de l'assainissement et des eaux pluviales,

Considérant que dans le cas d'eaux usées autres que domestiques, le rejet dans le réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales doit être autorisé par le gestionnaire des réseaux de collecte,

Considérant que l'établissement de santé, l'agglomération de Nevers et la société AQUACLAIRES sont liés pour assurer la gestion des eaux usées et pluviales pour le compte de la collectivité depuis le 1er juillet 2024 au travers d'un contrat de concession.

DECIDE

- d'approuver l'arrêté d'autorisation spéciale de déversement et la convention spéciale de déversement au réseau d'assainissement des eaux usées du Centre Hospitalier de Nevers, ci-annexés,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Les crédits seront prévus au budget 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 4

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/029
ACTES/4.2

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 29
Votants : 30

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, MALETRAS Maurice, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, BARSSE Hervé à BOUJLILAT Amandine, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, LOREAU Danièle à HERTELOUP Alain, MALUS Jérôme à POMMIER Laurent, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Étaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BONNICEL Isabelle, BOURCIER Alain, CHAMOIX Emilie, COMPERE Cécile, DE JESUS Manuel, FAVERIAL Sylvie, GABET Matthieu, JACQUET Gilles, JOUHANNEAU Julien, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François, RODET Annie, SANVOISIN Laëticia.

Nouveau régime indemnitaire de la filière Police Intercommunale (ISFE)

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 714-13 et suivants,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n°2006-1392 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Vu l'avis donné par le Comité Social Territorial en sa séance du 6 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Prospectives en sa séance du 6 décembre 2024,

Considérant la délibération N°2022/11/26/023 du 26 novembre 2022 relative au régime indemnitaire applicable au personnel relevant des cadres d'emplois de la police municipale,

Considérant que, en application de l'article L.714-13 du Code Général de la Fonction Publique, les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres peuvent bénéficier d'un régime indemnitaire propre dont les modalités et les taux sont fixés par décret,

Considérant que les agents relevant de ces cadres d'emplois ne sont pas éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), attribué aux autres filières de la fonction publique territoriale,

Considérant que, jusqu'à présent, ils étaient susceptibles de bénéficier d'une indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT) en application de plusieurs textes réglementaires (décrets n°97-702 du 31 mai 1997, n°2000-45 du 20 janvier 2000, n°2006-1397 du 17 novembre 2006),

Considérant que le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 acte la réforme du régime indemnitaire des fonctionnaires relevant notamment des cadres d'emplois suivants :

- Directeurs de police municipale (catégorie A),
- Chefs de service de police municipale (catégorie B),
- Agents de police municipale (catégorie C),
- Gardes-champêtres (catégorie C).

Considérant que, depuis le 29 juin 2024, les fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois précités sont susceptibles de percevoir une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) qui est composée obligatoirement d'une part fixe et d'une part variable,

Considérant que, s'agissant d'un avantage facultatif, le Code Général de la Fonction Publique donne compétence aux organes délibérants pour instituer le régime indemnitaire et en fixer les conditions d'application,

Considérant qu'il importe de créer un nouveau cadre indemnitaire, s'inscrivant dans la continuité des objectifs précédemment fixés lors de l'instauration du régime indemnitaire initial, soit :

- Construire une délibération cadre qui préserve l'attractivité de la filière police au sein de Nevers Agglomération
- Construire un nouveau régime indemnitaire qui ne pénalise pas les agents en poste,

DECIDE

- D'adopter les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité spéciale de fonctions et d'engagement dans les conditions indiquées dans l'annexe jointe,
- D'abroger totalement la délibération N°2022/11/26/023 du 26 novembre 2022 relative au régime indemnitaire applicable au personnel relevant des cadres d'emplois de la police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres,
- De préciser que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2025,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois relevant de la filière de police au chapitre 12 du budget annexe.

Les crédits seront prévus au budget 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

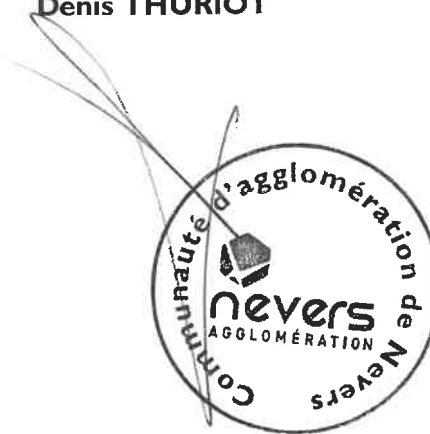
Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 058-245804406-20241214-DE_24_12_14_029-DE



**Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT**



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 10

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024



ID : 058-245804406-20241214-DE_24_12_14_029-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/030
ACTES/4.1

Nombre de conseillers : *L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.*

En exercice : 54 *Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.*

Présents : 40

Votants : 50

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Actualisation du tableau des emplois permanents de Nevers Agglomération

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi répertoriés ci-dessus,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission « Prospectives » en date du 6 décembre 2024,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, d'en fixer également le niveau de recrutement et de rémunération et d'en préciser la nature des fonctions. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

Considérant que ces créations/modifications et suppressions d'emploi impactent en parallèle le tableau des emplois permanents de la Collectivité qu'il convient d'actualiser régulièrement,

Considérant qu'il est présenté aux Conseillers communautaires, a minima, une fois par an et dès lors qu'il est procédé à une suppression d'emploi,

Considérant qu'à la date du précédent Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2024, ce tableau faisait état de 344 emplois permanents,

Considérant que la présente actualisation du tableau des emplois permanents repose sur :

- La création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 habitants, soit :
 - o un emploi de DGA en charge du Secrétariat général_ Cadre d'emploi des Attachés territoriaux, à temps complet

Considérant que le tableau des effectifs ainsi actualisé fixe à 345 le nombre d'emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services de Nevers Agglomération,

DECIDE

- D'approuver les modifications apportées au tableau des emplois permanents telles que décrites ci-avant ;
- De prendre connaissance du tableau des emplois permanents de la collectivité fixant le nombre d'emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services à 345, comme joint en annexe ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au niveau des différents budgets de l'Agglomération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

**DE/2024/12/14/031
ACTES/7.1**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Adhésion à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Informations (ACPUSI)

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission prospectives en date du 6 décembre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir des informations complémentaires pour la bonne utilisation des logiciels de comptabilité et de gestion des ressources humaines de Ciril GROUP,

Considérant que l'adhésion offre un nombre d'avantages tels que :

- La force d'un « club utilisateur » indépendant
- Un partenariat constructif formalisé par une charte avec la société Ciril pour des logiciels et des services de qualité
- Une remise de 5% sur l'ensemble des prestations CIRIL (hors contrats de maintenance) ainsi que sur le prix catalogue des modules complémentaires
- Une téléformation gratuite de 2 heures pour la 2^{ème} année de souscription au service Assistance Formation en ligne (AFEL)
- La participation gratuite à des ateliers produits sur les logiciels CIRIL : Civil-net Finances, Civil-Net RH
- L'accès à des informations, des échanges d'expériences et de conseils entre utilisateurs via simple inscription, sur le site internet : www.acpusi.org

- La participation gratuite à l'Assemblée générale annuelle avec des rencontres et débats avec les intervenants de la société Ciril GOUP sur leurs différents produits
- Les inscriptions illimitées en nombre d'utilisateurs pour accéder et contribuer sur le site internet www.acpusi.org

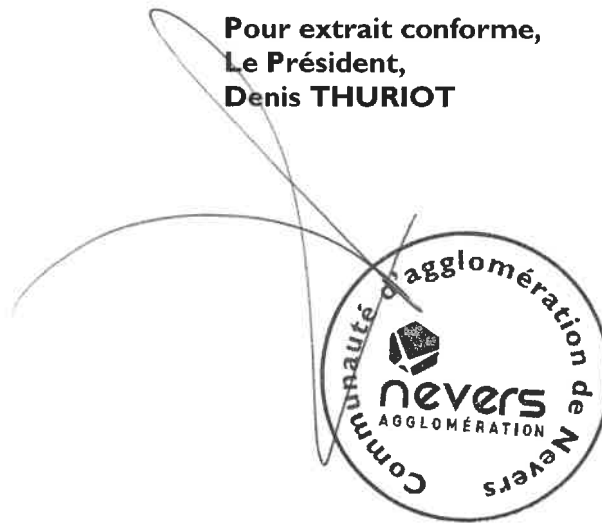
DECIDE

- d'adhérer à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI) à compter du 1^{er} janvier 2025,
- de régler la cotisation de 480€ pour l'année civile 2025,
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de l'agglomération déterminée par le barème des cotisations de l'association en vigueur, basé sur le nombre d'habitants et le style de structure.

Les crédits seront prévus au budget 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

**DE/2024/12/14/032
ACTES/7.1**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Reconduction des tarifs des services de Nevers Agglomération 2024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L.5211-10,

Vu la délibération DE/2023/12/16/031 du 16 décembre 2023 relatif à l'approbation du guide tarifaire des services communautaires 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à leur actualisation annuelle,

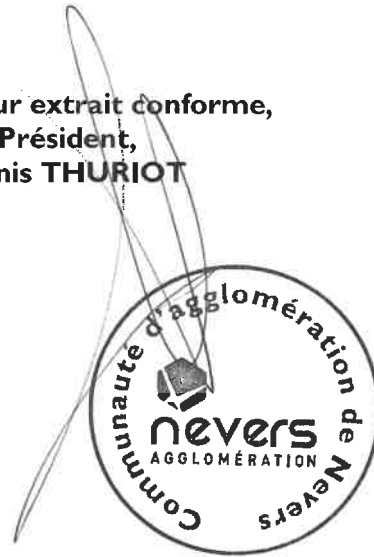
DECIDE

- D'approuver la reconduction au 1^{er} janvier 2025 des tarifs en vigueur en 2024, tels qu'indiqués dans le guide tarifaire annexé à la présente délibération, pour l'ensemble des services de l'agglomération en matière de :
 - o Tourisme
 - o Cycle de l'eau
 - o Déchets
 - o Sports
 - o Culture

- Equipements d'accueil des Gens du voyage
- Développement Economique
- Attractivité
- Salles de l'hôtel communautaire
- Reprographie de documents

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/12/14/033****ACTES/7.1**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 40

Votants : 50

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent – budget principal et budgets annexes – exercice 2025

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1 qui prévoit que l'ordonnateur est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'exploitation dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Vu l'avis favorable de la commission Prospectives en date du 6 décembre 2024,

Vu le budget primitif 2024 de Nevers Agglomération adopté le 16 décembre 2023,

Considérant que les budgets primitifs seront votés en avril 2025 et que, jusqu'à l'adoption du budget, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite

des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme,

Considérant que Nevers Agglomération souhaite engager dès le début de l'année 2025, des opérations d'investissement sur le budget principal et certains budgets annexes,

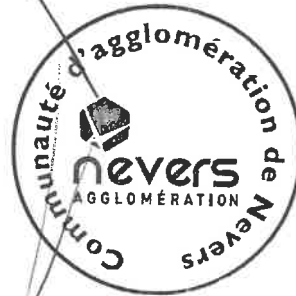
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, des dépenses d'investissement telles que définies dans le tableau annexé à la présente délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

**DE/2024/12/14/034
ACTES/7.1**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 40

Votants : 50

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Étaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Admission en non-valeur et taxes et produits irrécouvrables

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Comptable Public,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Vu l'avis favorable de la commission prospectives en date du 6 décembre 2024,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par la Comptable public dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le Comptable public,

DECIDE

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables et éteintes annexées à la présente délibération.
- d'autoriser l'inscription des crédits aux budgets annexes EAU, ASSAINISSEMENT et BIV 2024 aux comptes 6541 et 6542, pour les créances afférentes à ces budgets.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/035
ACTES/7.1

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaients absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Décision modificative n°5 – budget annexe de l'eau 2024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 en vigueur,

Vu l'avis favorable de la commission prospectives en date du 6 décembre 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe eau 2024,

DECIDE

- De prendre une décision modificative sur le budget annexe de l'eau 2024 comme suit :

Dépenses d'exploitation

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
6541	Admissions en non valeurs	3 798,00	5 001,20
6542	Créances éteintes	1 201,00	1 500,00
<u>Ecriture d'équilibre - fonctionnement</u>			
ASS - 618	Dépenses non affectées		-6 501,20
TOTAL			0,00

Recettes d'exploitation

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
TOTAL			0,00

Dépenses d'investissement

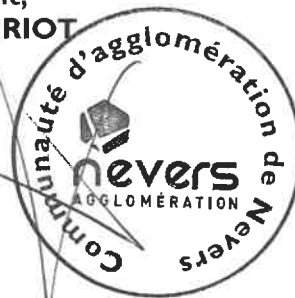
Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
FIN - 2313	Protocole Peuplier seul		199 000,00
FIN - 2313	DGD Peuplier seul		50 000,00
<u>Ecriture d'équilibre - investissement</u>			
FIN - 2188	Dépenses non affectées	304 400,00	-249 000,00
TOTAL			0,00

Recettes d'investissement

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
TOTAL			0,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
 Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité
 Pour : 50
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/036

ACTES/7.1

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Décision modificative n°4 – budget annexe assainissement 2024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 en vigueur,

Vu l'avis favorable de la commission prospectives en date du 6 décembre 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe assainissement 2024,

DECIDE

- De prendre une décision modificative sur le budget annexe assainissement 2024 comme suit :

Dépenses d'exploitation

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
6541	Admissions en non valeurs	5 000,00	5 001,72
6542	créances éteintes	3 000,00	500,00
66111	intérêts de la dette	52 850,00	52 800,00
042 - 6811	Dotations aux amortissements	1 506 300,00	86 000,00
<u>Ecriture d'équilibre - fonctionnement</u>			
ASS - 618	Dépenses non affectées	780 795,00	-144 301,72
TOTAL			0,00

Recettes d'exploitation

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
TOTAL			0,00

Dépenses d'investissement

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
45 - 4581030	Mise en conformité BP		6 220,00
<u>Ecriture d'équilibre - investissement</u>			
FIN - 2188	Dépenses non affectées	1 170 160,00	86 000,00
TOTAL			92 220,00

Recettes d'investissement

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
040 - 28151	Dotations aux amortissements		86 000,00
45 - 4582030	Mise en conformité BP		6 220,00
TOTAL			92 220,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas - 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

**DE/2024/12/14/037
ACTES/7.1**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, WOZNIK Anne à MORINI Céline.

Etaients absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Décision modificative n°2 – budget annexe SPANC 2024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°DE/2023/09/30/054 du 30 septembre 2023, fixant le périmètre des budgets qui seront selon la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 en vigueur,

Vu l'avis favorable de la commission prospectives en date du 06 décembre 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur budget annexe SPANC 2024,

DECIDE

De prendre une décision modificative sur le budget annexe SPANC 2024 comme suit :

Dépenses d'exploitation

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
	TOTAL		0,00

Recettes d'exploitation

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
	TOTAL		0,00

Dépenses d'investissement

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
INFO 2051	Concessions et droits assimilés	10 548,93	14 000,00
	TOTAL		14 000,00

Recettes d'investissement

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
FIN - 1641	Emprunt	29 085,00	14 000,00
	TOTAL		14 000,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/038

ACTES/7.1

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 40

Votants : 50

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëtitia à DE JESUS Manuel, WOZNIK Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOIX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Décision modificative n°4 – Port de la Jonction 2024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 en vigueur,

Vu l'avis favorable de la commission prospectives en date du 6 décembre 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe Port de la jonction 2024

DECIDE

- De prendre une décision modificative sur le budget annexe Port de la jonction 2024 comme suit :

Dépenses d'exploitation

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
RH 6474	Versements aux Œuvres Sociales	-	932,00
PORT - 637	COT	8 000,00	7 790,29
FIN - 6811 - 042	Dotations aux amortissements	73 000,00 €	1 100,00
TOTAL			9 822,29

Recettes d'exploitation

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
Ecriture d'équilibre - section de fonctionnement			
PORT - 74	Subvention d'équilibre	95 250,00	9 822,29
TOTAL			9 822,29

Dépenses d'investissement

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
Ecriture d'équilibre - section d'investissement			
FIN - 2188	Dépenses non affectées		1 100,00
TOTAL			1 100,00

Recettes d'investissement

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
FIN - 28182	Dotations aux amortissements		1 100,00
TOTAL			1 100,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

**DE/2024/12/14/039
ACTES/7.1**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaiient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Etaient absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Décision modificative n°2 – Immobilier à vocation économique 2024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°DE/2023/09/30/054 du 30 septembre 2023, fixant le périmètre des budgets qui seront selon la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Vu l'avis favorable de la commission prospectives en date 06 décembre 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe Immobilier à vocation économique 2024

DECIDE

- De prendre une décision modificative sur le budget annexe Immobilier à vocation économique 2024 comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
BIV-6542	Créance irrécouvrable	18 694,00	6 210,00
Ecriture d'équilibre - fonctionnement			
BIV - 6188	Dépenses non affectées		-6 210,00
TOTAL			0,00

Recettes de fonctionnement

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
TOTAL			0,00

Dépenses d'investissement

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
TOTAL			0,00

Recettes d'investissement

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
TOTAL			0,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2024/12/14/040
ACTES/7.1

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54
Présents : 40
Votants : 50

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DE JESUS Manuel, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DIOT François, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GABET Matthieu, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MALUS Jérôme, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, RODET Annie, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, SUET Michel, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, COMPERE Cécile à MALUS Jérôme, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, FAVERIAL Sylvie à JOUHANNEAU Julien, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, JACQUET Gilles à LOREAU Danièle, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SANVOISIN Laëticia à DE JESUS Manuel, WOZNIAC Anne à MORINI Céline.

Etaients absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, CHAMOUX Emilie, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Décision modificative n°5 – budget principal 2024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°DE/2023/09/30/054 du 30 septembre 2023, fixant le périmètre des budgets qui seront selon la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Vu l'avis favorable de la commission prospectives en date du 06 décembre 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal 2024,

DECIDE

- De prendre une décision modificative sur le budget principal 2024 comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
Nouvelles demandes 2024 RH - 6815	Dotation provision auto assurance	0,00	411 000,00
TOTAL			411 000,00

Recettes de fonctionnement

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
Nouvelles demandes 2024 7815	Provision THRS	0,00	411 000,00
TOTAL			411 000,00

Dépenses d'investissement

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
CLIMAT - 2313	Travaux en cours	697 000,00	-295 500,00
CLIMAT - 271	Acquisition actions société projet PV	0,00	500,00
CLIMAT - 2748	Avance compte courant associé société projet PV	0,00	295 000,00
TOTAL			0,00

Recettes d'investissement

Gestionnaire / Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant supplémentaire
TOTAL			0,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2024/12/14/041****ACTES/9.4**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze décembre.

En exercice : 54 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 29

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 6 décembre 2024.

Présents :

BERGER Fabrice, BERTRAND Gilles, BOUJLILAT Amandine, CANTREL Sylvie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, COUTURIER Bertrand, DECHAUFFOUR Jean-Luc, DESABRE Eliane, DUPART MUZERELLE Sylvie, FALLET Ludovic, GERBE Marie-Rose, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LARGERON Guillaume, LECHER Lionel, MALETRAS Maurice, MANGEL Corinne, MAURIN Dominique, MAZOYER Martine, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SICOT Olivier, THURIOT Denis.

Avaient donné pouvoir :

AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, BARSSE Hervé à BOUJLILAT Amandine, DESSAUNY Pascal à SANGARE Mahamadou, DIOT François à GERBE Marie-Rose, GRAFEUILLE Guy à KOZMIN Isabelle, LOREAU Danièle à HERTELOUP Alain, MALUS Jérôme à POMMIER Laurent, MARTY Muriel à CORDIER Philippe, PITOUN Chrystel à THURIOT Denis, SUET Michel à MAZOYER Martine, WOZNIAK Anne à MORINI Céline.

Etaients absents ou excusés :

BOISSON Frédérique, BONNICEL Isabelle, BOURCIER Alain, CHAMOUX Emilie, COMPERE Cécile, DE JESUS Manuel, FAVERIAL Sylvie, GABET Matthieu, JACQUET Gilles, JOUHANNEAU Julien, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François, RODET Annie, SANVOISIN Laëticia.

MOTION :**Demande de financement supplémentaire du projet de rénovation du Centre des Exposition de Nevers auprès de la Région**

Le projet de rénovation du Centre des Expositions de Nevers a été lancé en 2023 et a été confié au groupement local CDR (Chaumette Duplex Reolon) sur la base d'un projet à 19,75 M€ HT.

L'agglomération de Nevers se donne donc les moyens de rénover le seul équipement en capacité d'accueillir les événements de rayonnement régional auxquels sont habitués et attachés les habitants. C'est également une opportunité pour en accueillir de nouveaux, afin d'accroître l'attractivité du territoire et répondre à notre ambition d'élus municipaux et communautaires.

Du fait de notre éloignement des grandes métropoles régionales, c'est Nevers Agglomération qui contribue à structurer une partie de l'armature urbaine régionale à l'ouest de la région et à apporter des services et des équipements structurants pour les habitants.

C'est pour cette raison que le Conseil Départemental de la Nièvre soutient l'agglomération dans ce projet via une enveloppe dédiée en dehors de la contractualisation avec l'EPCI à hauteur de 1.2M€.

Quant à l'Etat, plusieurs fonds ont été mobilisés pour atteindre une subvention cumulée de 3.6M€.

Enfin, la Région soutient le projet à hauteur de 1,3M€ (en diminuant de 200 000 € l'enveloppe attribuée au projet de requalification de la rue François Mitterrand), au travers du Contrat Territoires En Action qui a été mis en place pour répondre au principe de différenciation et des fonds européens.

Aussi un co-financement de seulement 30% et donc un reste à charge pour l'EPCI de 70% représente à la fois une iniquité et une difficulté alors que les budgets sont contraints. C'est pourquoi, l'ensemble des élus communautaires s'associent aux sollicitations récurrentes du Président de l'agglomération auprès de Madame la Présidente de la Région afin de demander un niveau de financement supérieur à celui attribué à ce jour.

Les élus communautaires demandent que la Région soutienne le projet de rénovation du Centre des Expositions au titre des territoires fragiles qualifiés comme prioritaires par la Présidente de Région au début de son mandat, au même niveau que l'Etat, soit à un total de 3,6 M€, afin de jouer pleinement son rôle dans le financement d'un équipement dont l'intérêt n'a échappé ni à l'Etat, ni au Département.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstentions : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.